

Département  
de la MANCHE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.038  
Date de publication : 06.07.2023

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

### CESSION A MANCHE HABITAT DE L'IMMEUBLE LES DEUX BILLARDS SITUÉ PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À CARENTAN :

Monsieur le Maire indique que Manche Habitat a été sollicité en 2022 pour proposer un projet d'aménagement de logements sociaux dans l'ancien immeuble dit « les Deux Billards », situé Place de la République à Carentan.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-038-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Le service des domaines évalue à 130 000€ net vendeur, le prix de vente pouvant être appliqué.

Considérant le projet de 3 logements à loyer modéré et un commerce il a été proposé à Manche Habitat, qui l'accepte, de vendre ce bien immobilier à 65 000 € net vendeur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :** (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).


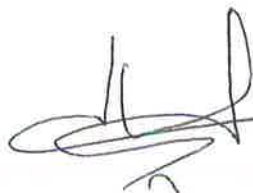
- Autorise Monsieur le Maire à céder l'immeuble situé Place de la République au prix tel que proposé ci-dessus.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ou Madame la 2<sup>nd</sup>e adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Département  
de la **MANCHE**

Arrondissement  
de **SAINT-LÔ**

Canton  
de **CARENTAN**

Ville  
de **CARENTAN-  
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.039  
Date de publication : 06.07.2023

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**CESSION A MANCHE HABITAT DE L'IMMEUBLE HÔTEL DE LA BORDERIE SITUÉ RUE HOLGATE À CARENTAN :**

Monsieur le Maire indique que Manche Habitat a été sollicité en 2022 pour proposer un projet d'aménagement de logements sociaux dans l'ancien immeuble dit « Hôtel de la Borderie », situé rue Holgate à Carentan.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-039-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Le service des domaines évalue à 215 000 € net vendeur, le prix de vente pouvant être appliqué.

Considérant le projet de 8 logements à loyer modéré, il a été proposé à Manche Habitat, qui l'accepte, de vendre ce bien immobilier à 107 500 € net vendeur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :** (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).



- Autorise Monsieur le Maire à céder l'immeuble situé rue Holgate au prix tel que proposé ci-dessus.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ou Madame la 2<sup>nd</sup>e adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Département  
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.040  
Date de publication : 06.07.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SUPPRESSION DU REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À L'EPCI :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 décembre 2022, et conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022 qui l'imposait, le Conseil Municipal a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un reversement de 15 % de la taxe d'aménagement perçue par la commune dans l'année serait reversé à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-040-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Le projet de loi de finance 2023 a rendu facultatif le reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI.

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, il est proposé de délibérer sur la suppression du reversement de la taxe d'aménagement à compter de 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :** (4 abstentions : Jérôme LEMAITRE, Annie PENNEC, Jean-Pierre LECESNE, Gérard VOIDYE / 6 Contres : Marie-Agnès HEROLIT, Christian VANDROMME, Denis TARDIVEAU, Valérie MILLOT, Xavier GRAWITZ par procuration, Jean-Claude COLOMBEL par procuration).

- Décide de la fin du reversement de 15% de la taxe d'aménagement perçue par la commune au profit de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à compter de 2024.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Département  
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

**Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.042  
Date de publication : 06.07.2023

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**APPROBATION DU PROJET DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS DETR OU DSIL POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE HOUESVILLE :**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la salle des fêtes de Houesville ainsi que le plan de financement.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-042-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Depuis quelques années, la salle des fêtes de Houesville qui ne présente plus les exigences de conformité en matière de normes électriques, d'accessibilité et de conformité quant aux équipements de cuisine, a dû cesser d'être exploitée.

Avec le concours de Madame MORE, architecte de la Communauté de Communes, un projet a été préparé. Il consiste à redistribuer les espaces cuisine et vestiaires, adapter les toilettes existantes aux normes d'accessibilité, rénover les peintures, mettre aux normes le système électrique et s'équiper d'équipements pour la cuisine.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € H.T	AIDES PUBLIQUES		
		Partenaire	Montant en € H.T	Taux en %
Travaux de rénovation (maçonnerie, menuiseries, peintures, plomberie, électricité)	175 000			
Aménagement de cuisine	25 000	Etat « DETR »	47 300	20%
Mobilier de salle et de stockage	15 000	<b>Sous-total</b>	<b>47 300</b>	<b>20%</b>
10% imprévus	21 500			
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
		Fonds propres	189 200	80%
		Emprunt		
		<b>Sous total</b>	<b>189 200</b>	<b>80%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>236 500</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>236 500</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation de la salle des fêtes située sur la commune déléguée de Houesville ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR




Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE





Département  
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.043  
Date de publication : 06.07.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**APPROBATION DU PROJET DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS DETR OU DSIL POUR LA RÉNOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU-DESSUS DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE DE LES VEYS :**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du logement communal situé au-dessus de la mairie déléguée de LES VEYS ainsi que le plan de financement.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-043-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Le logement est situé au premier étage. Il contient 2 chambres, un séjour-cuisine, une salle d'eau, un grand jardin et un balcon terrasse.

Le projet consiste à refaire les peintures du logement, la mise aux normes des installations électriques, de chauffage et de plomberie. Il est également prévu une amélioration de la performance énergétique avec une isolation des murs.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € H.T	AIDES PUBLIQUES		
		Partenaire	Montant en € H.T	Taux en %
Travaux de Rénovation	43 504.57	Etat « DETR »	19 233.67	40%
Diagnostic Énergétique	208.33	Sous-total	19 233.67	40%
10% imprévus	4 371.29			
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	28 850.53	60%
		Emprunt		
		Sous total	28 850.53	60%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>48 084.19</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>48 084.19</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation du logement communal situé à Les Veys ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Département  
de la MANCHE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.044  
Date de publication : 06.07.2023

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Étaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Étaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Étaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

### APPROBATION DU PROJET DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS DETR OU DSIL POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES POUR LES SERVICES TECHNIQUES :

Monsieur le Maire présente le projet de création de vestiaires pour les services techniques ainsi que le plan de financement.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-044-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Aujourd'hui, les vestiaires des équipes sont constitués de deux bâtiments préfabriqués exigus, énergivores, et vétustes.

Ce projet prévoit la mise en œuvre d'une solution de type modulaire équipée d'un sur-bardage pour répondre à la réglementation thermique. Une demande d'autorisation d'urbanisme devra être déposée. Le futur bâtiment répondra aux normes en vigueur de sécurité, d'accessibilité.

Le cabinet BOREY-DUBOIS ARCHITECTES a préparé un avant-projet et le coût à prévoir :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € H.T	AIDES PUBLIQUES		
Travaux tous corps d'état (gros œuvre, terrassement, modulaire, auvent sur entrée)	291 000	Partenaire	Montant en € H.T	Taux en %
Aléas chantier 3%	8 730	Etat « DETR » rénovation RT	133 022	40%
<b>Total travaux</b>	<b>299 730</b>	<b>Sous-total</b>	<b>133 022</b>	<b>40%</b>
Honoraires de maîtrise d'œuvre	26 076			
Mission SPS	2 900	AUTOFINANCEMENT		
Etude thermique	1 700	Fonds propres	199 534	60%
Sondage de sols	2 150	Emprunt		
<b>Total honoraires</b>	<b>32 826</b>	<b>Sous total</b>	<b>199 534</b>	<b>60%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>332 556</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>332 556</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

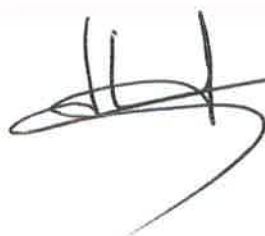
- Approuve le projet de construction de nouveaux vestiaires pour les services techniques ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR




Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Département  
de la MANCHE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.045  
Date de publication : 06.07.2023

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

### APPROBATION DU PROJET DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS DETR OU DSIL POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION DE L'ÉGLISE D'ANGOVILLE-AU-PLAIN :

Monsieur le Maire indique que l'église d'Angoville-au-Plain a besoin de travaux de rénovation. Il présente ainsi le plan de financement.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-045-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

L'église d'Angoville-au-Plain, ancien poste de secours pendant le débarquement en juin 1944 tenu par Robert RIGHT et Kenneth MOORE est un site très visité chaque année par les Américains.

Il est donc proposé de réaliser des travaux de mise aux normes de l'éclairage intérieur et de mettre un système de vidéosurveillance.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	AIDES PUBLIQUES		
Devis novelty n°10049 du 8/04/2023	21 351	Partenaire	Montant en € HT	Taux en %
Devis Quiédeville n°22D5362	4 320	Etat « DETR » église non classée	5 134	20%
<b>Total travaux</b>	<b>25 671</b>	<b>Sous-total</b>	<b>5 134</b>	<b>20%</b>
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
		Fonds propres	20 537	80%
		Emprunt		
		<b>Sous total</b>	<b>20 537</b>	<b>80%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 671</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 671</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux de mise aux normes de l'éclairage de l'église d'Angoville-au-Plain ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR




Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Département  
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.046  
Date de publication : 06.07.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS FONDS VERT, DETR OU DSIL POUR LA RÉNOVATION D'UNE PARTIE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE CARENTAN-LES-MARAIS :

Monsieur le Maire présente le projet pluriannuel (2023-2025) de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public ainsi que le plan de financement.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-046-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023



Pour une grande partie, le parc est vétuste. La ville gère un parc de 102 armoires de distribution électrique et 2052 points d'éclairage.

Il a été relevé 87 points lumineux à la vapeur de mercure, soit 4.2% du parc. La priorité consiste donc à les remplacer le plus rapidement possible.

Pour 2023, il est envisagé de financer le renouvellement du parc et le réseau d'éclairage public de la rue Séblin ainsi que sur la commune déléguée de Montmartin-en-Graignes, soit un cout estimé de 48 576.20€.

Pour 2024 et 2025, il est envisagé de rénover l'éclairage public des rues suivantes :

- Rue du Prêche, rue du 11 Novembre 1918, Boulevard du Cotentin, Chemin de la Billonnerie, rue du Maréchal Leclerc et rue du vieux Lavoir, soit un cout de 177 820.76 lissés sur les deux années.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	AIDES PUBLIQUES		
Tranche 1 : 2023	48 576.20	Partenaire	Montant en € HT	Taux en %
Tranche 2 : 2024	128 954.44	Etat « FONDS VERT »	90 558.64	40%
Tranche 3 : 2025	48 865.96	Etat « DETR/DSIL »	90 558.64	40%
		Sous-total	181 117.28	80%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres		
		Emprunt	45 279.32	20%
		Sous total	45 279.32	20%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>226 396.60</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>226 396.60</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de rénovation du parc d'éclairage public que 3 ans (2023-2025) ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds vert et des dotations DETR ou DSIL.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE





Département  
de la MANCHE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.047  
Date de publication : 06.07.2023

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

### CESSION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN DES BÂTIMENTS SITUÉS RUE SIVARD DE BEAULIEU SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CARENTAN – LOCAUX DE LA MAISON DES JEUNES :

Monsieur le Maire indique que les travaux de démolition des anciens bâtiments du site Gloria sont désormais terminés. Seuls restent les locaux mis à disposition de la Communauté de Communes pour accueillir la maison des jeunes.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-047-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Le service des domaines évalue à 171 000€ net vendeur, le prix de vente pouvant être appliqué.

Il a été proposé à la Communauté de Communes, qui l'accepte, de vendre ce bien immobilier à 175 000€ net vendeur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :** (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Autorise Monsieur le Maire à céder l'immeuble situé rue Sivard de Beaulieu au prix tel que proposé ci-dessus.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ou Madame la 2<sup>nd</sup>e adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Département  
de la MANCHE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.048  
Date de publication : 06.07.2023

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

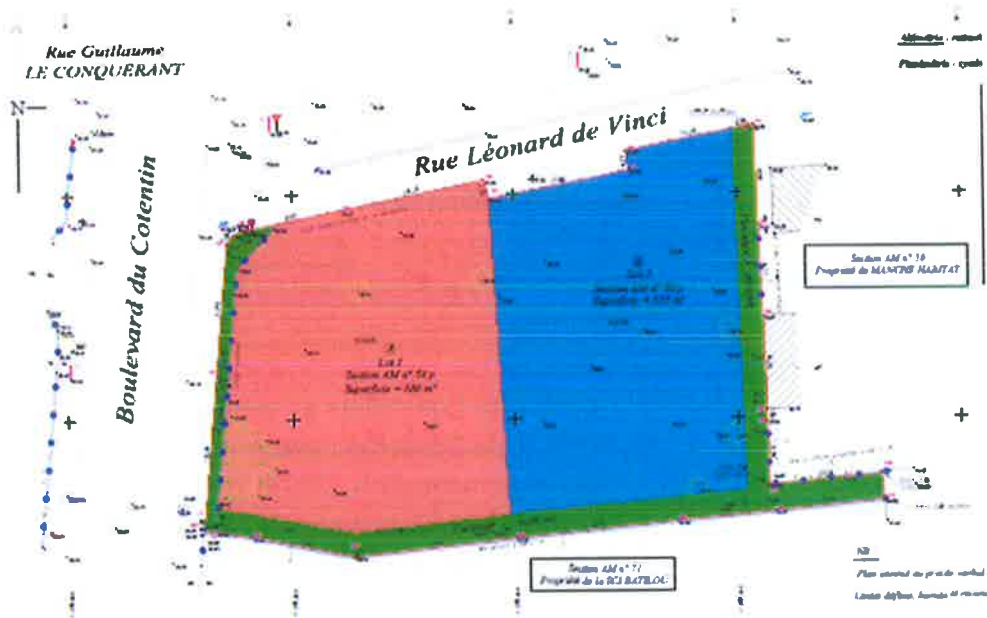
**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

### CESSION DE DEUX PARCELLES SITUÉES RUE LÉONARD DE VINCI SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CARENTAN :

Monsieur le Maire indique que l'espace vert cadastré 099-AM-58, situé rue Léonard de Vinci et d'une superficie de 1335m<sup>2</sup> a été divisé en deux parcelles de 680m<sup>2</sup> et 655m<sup>2</sup>.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-048-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023



Le service des domaines évalue à 60€ HT le m<sup>2</sup>, le prix de vente pouvant être appliqué.

Il est proposé de fixer le prix de vente des parcelles de la manière suivante :

Numéro de parcelle	Superficie	Prix TTC / M <sup>2</sup>	Prix TTC	Prix HT	TVA 20%
Lot 1	680m <sup>2</sup>	75€	51 000	42 500	8 500
Lot 2	655m <sup>2</sup>	75€	49 125	40 937.50	8 187.50

Il est également proposé d'assujettir les dépenses et les recettes liées à ces cessions.

Ces dépenses et ces recettes seront balisées vers un nouveau service assujetti appelés « cessions foncières ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (Abstention de Marie-Agnès HEROUT. Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Autorise Monsieur le Maire à céder les deux terrains situés rue Léonard de Vinci aux prix tels que proposés ci-dessus.
- Créer un nouveau service assujetti à la TVA pour permettre la déclaration des dépenses et recettes liées à ces cessions.
- Désigner l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ou Madame la 2<sup>nd</sup> adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-048-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Département  
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.049  
Date de publication : 06.07.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Étaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Étaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Étaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

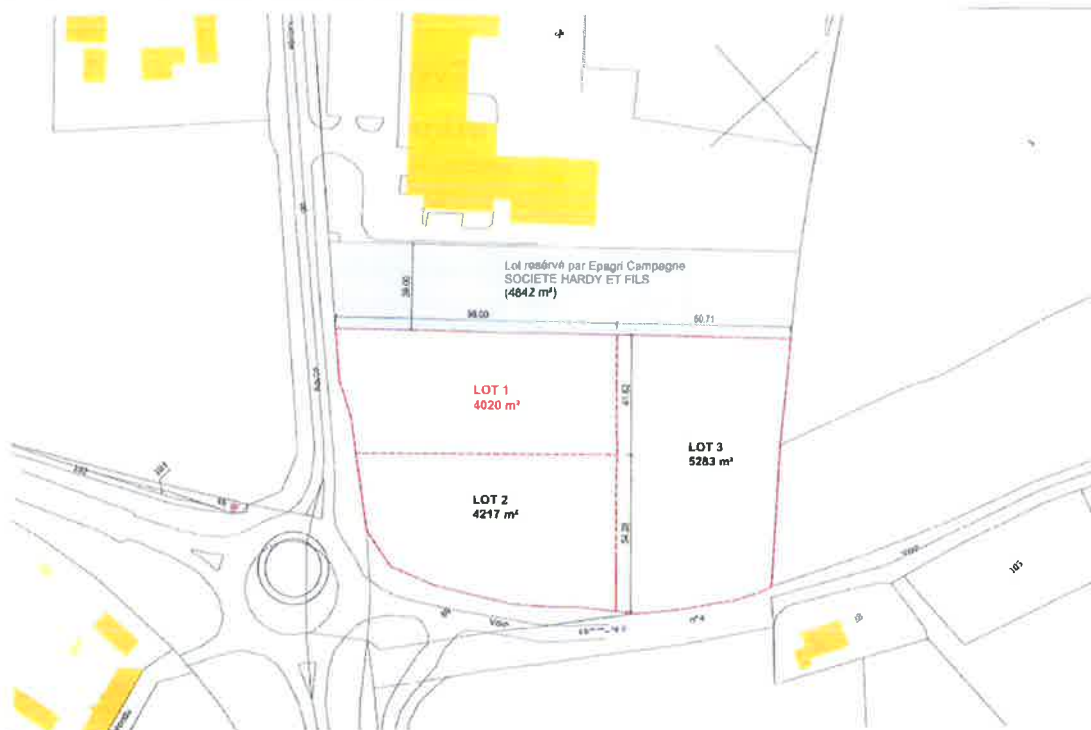
Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION DE LA PARCELLE 099-ZH-63 SITUÉE ROUTE DE PÉRIERS SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CARENTAN :

Monsieur le Maire indique que la parcelle 099-ZH-63, situé route de Périers et d'une superficie de 18 357 m<sup>2</sup> a fait l'objet d'une demande d'acquisition par la SCI du VEXIN.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-049-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Ladite société propose de la découper en 3 lots afin d'y installer deux nouvelles entreprises sur le territoire et réaliser une extension de la société HARDY et fils.



Le service des domaines évalue à 7€ HT le m<sup>2</sup>, le prix de vente pouvant être appliqué.

Une extension des réseaux d'eaux sur la route de Périers sera nécessaire, une prochaine délibération viendra préciser la participation financière qui sera demandée à ladite société

Il est proposé de fixer le prix de vente de la parcelle 099 ZH 63 de la manière suivante :

Numéro de parcelle	Superficie	Prix TTC / M <sup>2</sup>	Prix TTC	Prix HT	TVA 20%
099 ZH 63	18 357 m <sup>2</sup>	18 €	330 426	275 355	55 071

Il est également proposé d'assujettir les dépenses et les recettes liées à la cession de ce terrain. Ces dépenses et ces recettes seront balisées vers le service assujettis appelés « cessions foncières ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Autorise Monsieur le Maire à céder la parcelle 099 ZH 63 au prix tel que proposé ci-dessus.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ou Madame la 2<sup>nd</sup> adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre L'IONNEUR

Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-049-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Département  
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.050  
Date de publication : 06.07.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE D'ANGOVILLE-AU-PLAIN :

Monsieur le Maire indique que l'immeuble de l'ancien presbytère d'Angoville-au-Plain est désormais libre de tout occupant.

Le service des domaines évalue à 202 000 € l'ensemble immobilier.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-050-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Compte tenu du potentiel immobilier, il est proposé de mettre ce bien en vente à 220 000€ net vendeur et d'autoriser Monsieur le Maire à négocier dans la limite de 202 000€ net vendeur.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en vente l'ancien presbytère d'Angoville-au-Plain à 220 000€ net vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire à négocier cette cession dans la limite de 202 000€ net vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la vente aux conditions financières ci-dessus éditées.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE





Département  
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.051  
Date de publication : 06.07.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR LA CRÉATION D'UN CHEMINEMENT DOUX À ANGOVILLE-AU-PLAIN :

Madame Jeannick SOURDIN ne pouvant assister à ce point de l'ordre du jour quitte la salle.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-051-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Monsieur le Maire indique que sur proposition du Maire délégué d'Angoville-au-Plain, il est envisagé la récréation d'un chemin supprimé lors du remembrement. Ce chemin permettrait de constituer une boucle de promenade pour les vélos et les piétons entre le village de La Haute Addeville et le Bourg d'Angoville-au-Plain.

Il s'agit précisément de faire la jonction entre le chemin rural au Nord « le Bas Pays » et le chemin rural dit de la Haute Addeville au Sud, en créant un chemin sur la parcelle 458-ZC-63.



- Afin de recréer ce chemin, il est nécessaire :
- D'acquérir une emprise de 6m de large depuis le Sud de la parcelle 458 ZC63, jusqu'au chemin rural existant. Il est proposé de l'acquérir au prix de 1 € le m<sup>2</sup>
  - De réaliser un bornage contradictoire afin de délimiter l'emprise à acquérir (2 050 € H.T) ;
  - De réaliser en régie des travaux de clôture, estimés à environ 2 journées de travail pour une équipe de 2 et un coût de fournitures d'environ 620 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Décide l'acquisition d'une partie de la parcelle 458-CZ-63 en vue de la création d'un chemin de promenade au prix de 1 € le m<sup>2</sup>
- Autorise la réalisation du bornage contradictoire afin de permettre la délimitation de l'espace à acquérir qui deviendra domaine public
- Désigne l'étude notariale de Carentan-Les-Marais pour la rédaction de l'acte notarié
- Autorise Monsieur le Maire ou tout adjoint ayant reçu délégation de signature du Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-051-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Département  
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.052  
Date de publication : 06.07.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES - FAJ :

Monsieur le Maire rappelle que le fonds d'aide aux jeunes a pour objectif de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-052-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Ce fonds est initié par le Conseil Départemental avec la participation financière de nombreux acteurs de la vie locale (collectivités territoriales, CAF, MSA). Il en délègue maintenant la gestion administrative et financière à la ligue de l'enseignement de Normandie.

Tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans dont les ressources n'excèdent pas le plafond déterminé par le règlement intérieur du FAJ peuvent prétendre à cette aide.

Nature des aides :

- Aides liées à la subsistance ; frais liés à l'alimentation, à l'hygiène et aux vêtements de 1<sup>er</sup> nécessité.
- Aides à l'insertion pour les jeunes ayant un projet professionnel construit : frais liés à la mobilité, au permis de conduire, à la formation et l'achat de matériel professionnel...)

La contribution pour Carentan-les-Marais s'élève à 0.23 € par habitant pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune pour 2023 au fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNELUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE

Département  
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.053  
Date de publication : 06.07.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT – FSL :

Sur proposition de la Commission des Finances, il vous sera demandé de décider d'adhérer pour 2023 au Fonds de Solidarité pour le logement.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-053-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Monsieur le Maire précise que ce fonds est piloté par le Département et permet d'accompagner les familles lors de l'accès dans un nouveau logement ou de leur permettre de se maintenir dans leur logement.

Ce dispositif permet également de lutter contre La précarité énergétique et d'aider au paiement des dettes d'eau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de verser une contribution de 0,90€ par habitant.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Département  
de la **MANCHE**

Arrondissement  
de **SAINT-LÔ**

Canton  
de **CARENTAN**

Ville  
de **CARENTAN-  
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.054  
Date de publication : 06.07.2023

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATION D'UN SUPPORT DE POSTE POUR PERMETTRE LES AVANCEMENTS ET RECRUTEMENT SUITE À DÉPART EN RETRAITE :**

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-054-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Compte tenu des avancements à intervenir pour l'année 2023 et du recrutement en vue du remplacement de l'emploi de gardien de salle des fêtes, il est proposé à l'assemblée de créer :**

AU TITRE DES BESOINS DE SUPPORT DE POSTE POUR LES AVANCEMENTS 2023 :

Pour la filière culturelle :

- Un support de poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (*agent en charge des animations à la médiathèque*)

Pour la filière administrative :

- Un support de poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (*agent du pôle population en charge du recensement annuel*)

Pour la filière technique :

- Douze supports de poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : dont
  - 5 postes à temps complet (*un au service de l'eau et de l'assainissement, un au service espaces verts, deux aux services techniques et un service cuisine centrale*)
  - 7 postes à temps non complet (*un emploi à 30/35, un emploi à 25/35, un emploi 32/35, un emploi à 33.5/35, un emploi à 26/35 et un emploi à 29/35 pour des agents intervenant sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, un emploi à 30/35 agent polyvalent en charge de l'entretien des locaux.*)
- Un support de poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (*agent en charge des systèmes informatiques*)
- Quatre supports de postes à temps complet d'agent de maîtrise au titre des promotions à intervenir (*deux agents des services techniques, un agent en restauration et un agent intervenant en milieu scolaire*).

La suppression des emplois devenus vacants suite à ces avancements sera présentée après avis du Comité Technique lors d'un prochain Conseil Municipal.

AU TITRE DU RECRUTEMENT A INTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT SUITE A DEPART EN RETRAITE :

Pour la filière technique :

- Un support de poste d'adjoint technique territorial à temps complet (*agent en charge de l'exploitation de la salle des fêtes*)

Le support de poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe auparavant occupé par l'agent parti à la retraite sera supprimé lors d'un prochain Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuver la création des emplois sus visés et le tableau des emplois ainsi modifié.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.


Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Accusé de réception en préfecture 050-200085579-20230705-DCM2023-054-DE Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023
--



Département  
de la **MANCHE**

Arrondissement  
de **SAINT-LÔ**

Canton  
de **CARENTAN**

Ville  
de **CARENTAN-  
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.055  
Date de publication : 06.07.2023

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECO, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**CONVENTION MANCHE NUMÉRIQUE : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES :**

Les communes sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances.

Accusé de réception en préfecture  
080260085674-20230705-DCM2023-055-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers, ainsi que sur les agents et élus des collectivités.

La loi *Informatique et Libertés* fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPD).

Les maires sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) préconise d'engager la mise en conformité au RGPD dans le cadre de démarches mutualisées.

Afin d'accompagner les collectivités au respect de leurs obligations en matière de protection de données à caractère personnel, le Syndicat Mixte Manche Numérique propose d'assurer le rôle de délégué à la protection des données (DPD externe) aux moyens de prestations inscrites à son catalogue de services.

En tant que DPD, Manche Numérique aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Le DPD doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la CNIL.

Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur la collectivité.

Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès du maire.

Le service d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par Manche Numérique est détaillé dans la convention-cadre jointe.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au catalogue de Manche Numérique soit 3 420 € H.T par an.

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entré en application le 25 mai 2018

Vu la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés

Vu le Décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve l'adhésion de la commune de Carentan-les-Marais pour l'ensemble de son territoire au titre des services numériques de Manche Numérique.
- Approuve la convention-cadre d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par Manche Numérique et les tarifs en vigueur à son catalogue de services.
- Décide de souscrire au service sur la base d'un abonnement annuel pour l'ensemble de la Commune de Carentan-les-Marais.
- Désigne le Syndicat Mixte Manche Numérique comme Délégué à la protection des données.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afin de souscrire à ce service de Manche Numérique.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE



Département  
de la **MANCHE**

Arrondissement  
de **SAINT-LÔ**

Canton  
de **CARENTAN**

Ville  
de **CARENTAN-  
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37  
Date de convocation : 20.06.2023  
Numéro de délibération : DCM2023.057  
Date de publication : 06.07.2023

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 :**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Sylvie LEBARON, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Claude COLOMBEL a donné procuration à Marie-Agnès HEROUT, Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Christine DIEULANGARD a donné procuration à Laurence HOREL, Vincent DUBOURG a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Pierrette THOMINE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jérôme LEMAITRE, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Valérie LECONTE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Marion REMILLY a donné procuration à Gérard VOIDYE, Martine TARDY.

**Etaient absents** : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Marie LEPREVOST.

Monsieur Raynald AVISSE désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL :**

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20230705-DCM2023-057-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique prévoit que tout élu peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liés par exemple aux situations de conflits d'intérêts dans lesquels ils peuvent se trouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

L'association Départementale des Maires de la Manche et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche proposent donc la mise à disposition pour les collectivités et leurs établissements publics d'un référent déontologue mutualisé à l'échelle départementale sous la forme d'un collège composé de tiers indépendants, reconnus pour leur expérience et leurs compétences.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Désigne en qualité de référent déontologue de l'élu local le collège présenté ci-dessous.
  - Monsieur Philippe BOËTON, magistrat honoraire de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, titulaire ;
  - Monsieur Jean-Jacques THOUROUDE, avocat honoraire spécialisé en droit public et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Caen, titulaire ;
  - Madame Anne-Marie COUSIN, ancienne maire de Torigny-les-Villes, titulaire.
- Précise que cette composition pourra évoluer pendant la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion.
- Fixe la durée de leurs fonctions au 31 décembre 2026.
- Fixe les modalités de saisine du collège et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 juillet 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Raynald AVISSE

